Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 081-200034056-20261006-D2026_105-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le six octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - BONNASSIEUX - MM COMBET - CURETTI - LAROCHE - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - GELIS (Suppléante) - NERIN - LAFON - VIGNOLES - MM ALBERT C. - AYRAL - BARBERA - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LENCOU - MARMOITON - MASSIES - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RIGAUD (Suppléant) - RAUL - VANDENDRIESSCHE.

N° 2026/105

Objet : Culture : Attribution d'une subvention de 5.000 € à l'association « Ma Case » pour l'année 2026

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil de Communauté la compétence dont elle dispose en matière de culture : « Développer et soutenir les projets culturels ».

Sur notre territoire, l'Association Ma Case située à Lautrec dans les locaux de la Coopérative Café Plum porte une action importante au niveau culturel tout au long de l'année. Avec une programmation de plus de 140 spectacles par an et des actions de soutien à la création artistique, la renommée de son action dépasse largement les frontières de notre territoire et favorise l'accès du plus grand nombre à la culture.

La CCLPA avait déjà apporté son soutien à l'association au travers d'une précédente convention (2019-2022). Celle-ci étant arrivée à échéance et afin de maintenir cette action culturelle, il avait été proposé de soutenir financièrement l'Association Ma Case et d'établir une nouvelle convention pour 4 ans (2023-2026). Les différents partenaires financiers étaient : l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADDA du Tarn et la Commune de Lautrec.
La CCLPA prévoyait d'attribuer pour 2023 une subvention de 5.000 € à l'Association Ma Case. Pour les années suivantes, la CCLPA devait notifier le montant de la subvention après le vote du Budget Primitif.

Or, Madame la Présidente rappelle aux membres de l'Assemblée que l'Etat, malgré sa volonté de départ, n'a pas souhaité signer la convention et qu'elle n'a donc pu s'appliquer.

Pour autant, la CCLPA a décidé de maintenir son engagement pour les années 2023-2024-2025-2026. Pour cela, il a été attribué en 2025, pour les années 2023, 2024 et 2025, une subvention de 5.000 € par an à l'Association « Ma Case », soit un versement de 15.000 € prenant en compte les deux années rétroactivement.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil de Communauté de maintenir pour 2026, comme cela avait été prévu dans le projet de convention, un soutien financier à l'association Ma Case à hauteur de 5.000 €.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 081-200034056-20261006-D2026_105-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (2 contre : M. Maurel, M. Mauriès / 3 abstentions : Mme Nérin, Mme Vignoles, M. Albert) :

- approuve le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association « Ma Case » pour l'année 2026,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2026,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERO

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERVIES LAUTREC LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT

Le secrétaire de séance,
Jérôme OURCET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.